

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SECURITE
ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
TECHNIQUE DES VEHICULES

PARIS, LE 31 MARS 1988

208, RUE RAYMOND LOSSERAND
75014 PARIS
CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16
TELEPHONE (1) 45.39.25.70
TELEX EKIPIRER 200366

HD/MC - 88.086

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif
d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO

Référence : 1282 destiné aux véhicules SUZUKI GR72A (GS750EF), GSX750ES

Je vous informe, qu'en application des dispositions des Articles
du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du Procès-verbal
de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le
24 Mars 1988 sous le numéro 88.15.31.111/2980 ce dispositif est agréé sous
le numéro :

TP SI 3212

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma
considération distinguée.

L'Ingénieur des Travaux Publics
de l'Etat (Mines)



H. DAUDET

Monsieur le Directeur

EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE

13 Route de la Salle - ZAC des Romains - CRAN GEVRIER - 74000 ANNECY

SITO

MONTI CELLO D'ALBA - ITALIE